



Contestation de saisie attribution

Par **Sabri22**, le **24/09/2022** à **19:21**

Bonjour

Je suis dans une dans une impasse

j ai besoin de votre aide

j'ai contesté une saisie attribution en envoyant un courrier avec recommandé accuse de réception au huissier qui a saisie mon compte je lui ai demandé de pouvoir me défendre et un retour devant le jex je l ai bien envoyé dans le délai d un mois et celui ci me propose un remboursement amiable ou sinon il me saisira mon mobilier sachant que je vis dans un studio meublé qu'il le sais déjà puisque je lui ai fourni une copie de mon bail pourquoi ne renvoie t'il pas l affaire devant le juge ? Et pourquoi je n ai pas été informé de la saisie ni d ailleurs du jugement qui a été rendu il y a de ca presque dix ans comment puis-je me défendre et trouver un arrangement sans que celui sois abusif ?

Par **Marck.ESP**, le **24/09/2022** à **19:39**

Bonsoir

C'est à vous de contacter le juge de l'exécution

Par **Sabri22**, le **24/09/2022** à **20:49**

merci beaucoup d avoir repondu si vite

oui je l ai fait le greffe m a repondu :

madame

comme suite a votre correspondance au greffe du juge d execution

du 02 /08/2002

je vous informe que votre demande n est pas reguliere et quelle ne peut etre enregistre en

l'etat

si vous souhaitez contester une procédure vous devez procéder par voie d assignation dans le
délais d un mois qui suis la signification de l acte ce délai expire jeudi 11 aout

je vous invite donc a regularise la procedure a bref delai si vous entendez maintenir votre
contestation

fait dax le 10 aout

ce que j ai tente de faire le jour meme en m adressant a un huissier qui na ma donner suite
car le delai etait ecoule sachant que toutes mes demnades ont ete adresser par
recommander et dans les delais

Par **P.M.**, le **24/09/2022** à **20:54**

Bonjour,

Effectivement c'est un Commissaire de Justice (ex Huissier) qui délivre une assignation
devant le Juge de l'Exécution du créancier dans le mois qui suit la signification de la saisie-
attribution...

Par **Sabri22**, le **24/09/2022** à **21:13**

pour moi il est trop tard.... je garde l espoir de pouvoir trouver une entente raisonnable avec
huissier pour regler ma dette

merci pour vos echanges

je suis convaincu que ca aidera des personnes qui se trouve dans une situation similaire

decu de ne pas avoir poste avant !!

bonne continuation